



AGIR

CITÉS ÉDUCATIVES

GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT À L'ÉVALUATION
DES CITÉS ÉDUCATIVES



La reproduction de cette publication est soumise à autorisation de l'ANCT (contact : info@anct.gouv.fr)

Directeur de publication : Stanislas Bourron ; Suivi éditorial : Frederic Bourthoumieu (ANCT) ; Rédaction : Suzie Chevée et Nina Lauga (ANCT) ; Secrétariat de rédaction : Muriel Thoin (ANCT)

Contact : Pôle Cités éducatives citeseducatives@anct.gouv.fr

Dépôt légal : mai 2025 ISBN : 978-2-492484-91-9

SOMMAIRE

ÉDITO	4
OBJECTIFS ET ATTENTES DE L'ÉVALUATION	6
Qu'est-ce qu'une évaluation ?	6
Pourquoi évaluer sa Cité éducative ?	7
Quand évaluer sa cité éducative ?	8
STRUCTURER ET DÉPLOYER UNE ÉVALUATION LOCALE EN 6 ÉTAPES	11
1. Préparer collectivement la phase d'évaluation de la cité éducative	11
1.1. Associer les membres de la gouvernance	11
1.2. Associer les partenaires de la cité éducative	12
1.3. Choisir un évaluateur	13
2. Délimiter, clarifier et définir les attendus de l'évaluation	16
2.1. Repositionner le diagnostic initial	16
2.2. Choisir les critères évaluatifs adaptés	18
2.3. Formuler des questions évaluatives	20
3. Formaliser une méthodologie de réponse adaptée	21
3.1. Mettre en place une équipe d'évaluation	21
3.2. Elaborer un calendrier d'évaluation	22
4. Recueillir les données	22
4.1. Nature des données à mobiliser	22
4.2. Modalités de recueil des données	22
5. Traiter et analyser les éléments recueillis	23
6. Rédiger, valoriser les résultats et formuler des préconisations	24
6.1. Rédiger les résultats	24
6.2. Valoriser les résultats	25
6.3. Formuler des recommandations	26
BOITE À OUTILS ET RESSOURCES	28

ÉDITO

La démarche des cités éducatives vise deux objectifs stratégiques et interdépendants : améliorer la prise en charge sociale et éducative des jeunes de 0 à 25 ans dans les quartiers les plus défavorisés, en structurant la coopération entre les acteurs locaux dans le cadre d'un projet éducatif de territoire défini et partagé. Afin de démontrer leur pertinence et leur efficacité face à ces deux objectifs, les cités éducatives doivent être suivies et évaluées. Il est en effet indispensable de comprendre :

- dans quelle mesure la mobilisation d'un ensemble de partenaires fédérés autour d'une stratégie éducative partagée favorise la priorisation des enjeux et la mise en commun des ressources disponibles ;
- si leur meilleure articulation peut avoir des effets réels sur la réussite éducative et l'émancipation des enfants et des jeunes concernés.

Cela permet à la fois une meilleure objectivisation des résultats de la démarche sur un territoire, et favorise un processus d'amélioration continue des projets.

Initialement, la coordination nationale des cités éducatives (ANCT-DGESCO) a conservé une posture peu contraignante vis-à-vis du cadrage évaluatif de chaque cité : en assujettissant chaque cité à l'obligation de construire une évaluation portée par un tiers, mais sans en imposer la forme, ni le contenu ou les objectifs. Néanmoins, les acteurs locaux expriment depuis quelques temps le souhait et le besoin de bénéficier d'un accompagnement renforcé sur ce point. Aussi en s'appuyant sur le retour d'expériences des cinq premières années du label et de différents partenaires, la coordination nationale a entamé une réflexion menant à la production de ce **guide d'accompagnement au cadrage des évaluations locales des cités éducatives**. Elle entend ainsi **offrir les clés permettant de construire des démarches évaluatives robustes, portant sur l'aspect qualitatif de la démarche, l'ensemble s'accompagnant d'outils opérationnels adaptés à l'accompagnement de l'évaluation**. En veillant à **préserver la spécificité de chaque démarche**, les outils et exemples contenus dans ce guide sont adaptables en fonction des besoins de chacun. **Ce guide n'a donc pas de caractère prescriptif**.

Il s'adresse à toutes les cités éducatives, quel que soit leur niveau de maturité ou leur date de labellisation. Pour celles qui disposent déjà d'un protocole d'évaluation, il propose un support pour affiner et améliorer progressivement leur démarche évaluative. Pour les nouvelles cités, qui manquent parfois de repères sur la mise en place et la gestion au quotidien de démarches éducatives transverses, ce guide apporte un cadre structurant afin de les aider à construire et à mener leur évaluation.

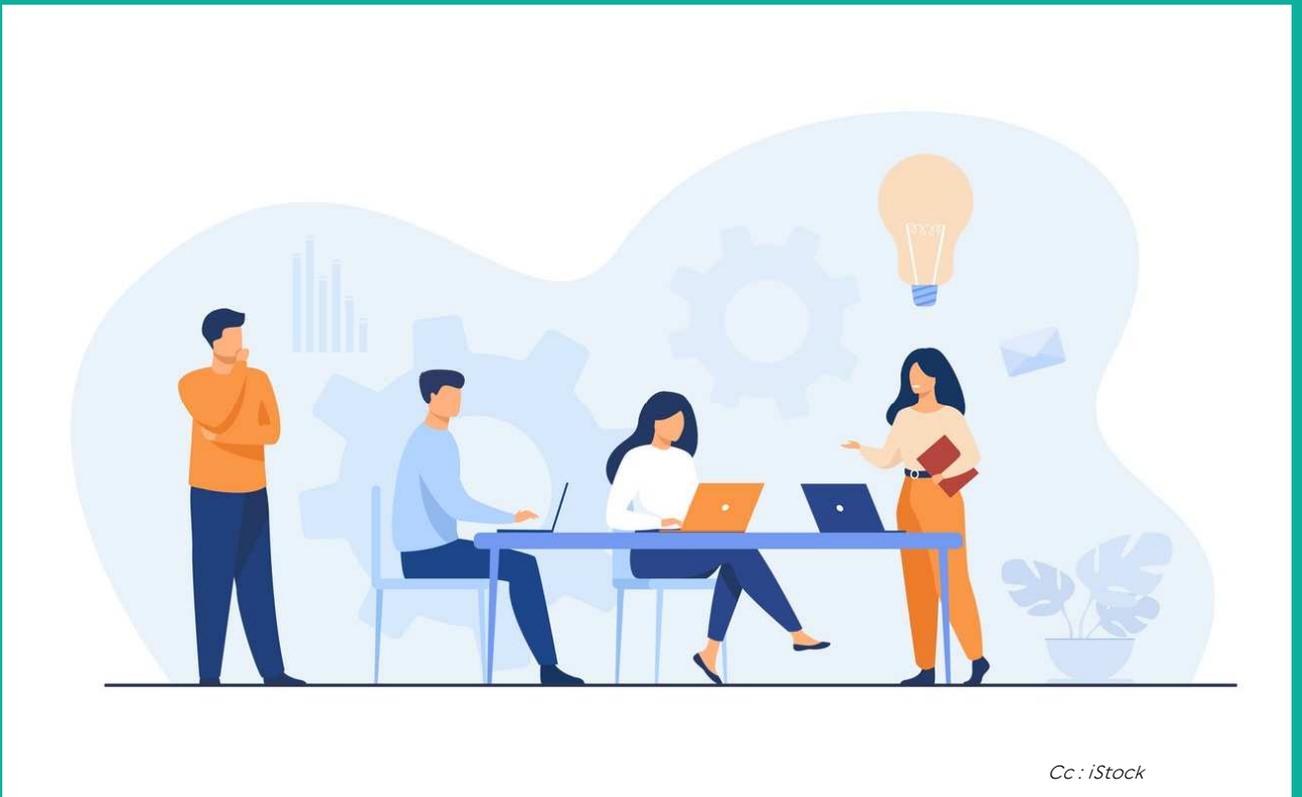
Une **boîte à outils** accompagne ce guide en proposant des méthodes opérationnelles et des pratiques inspirantes applicables aux différentes étapes de l'évaluation. Les pictogrammes suivants indiquent la présence des ressources disponibles dans la boîte à outils :

- les outils : 
- les pratiques inspirantes : 

Les acteurs locaux sont également invités à enrichir la « boîte à outils » de ce guide (pour diffuser des outils ou pratiques évaluatives : citeseducatives@anct.gouv.fr).



OBJECTIFS ET ATTENTES DE L'ÉVALUATION



OBJECTIFS ET ATTENTES DE L'ÉVALUATION

QU'EST-CE QU'UNE ÉVALUATION ?

« L'évaluation se définit comme une démarche scientifique qui examine de façon systématique et objective les processus, les produits ou les effets d'une politique ou d'un programme public, et qui, en fonction de critères définis, porte un jugement sur sa valeur et sa contribution.¹»

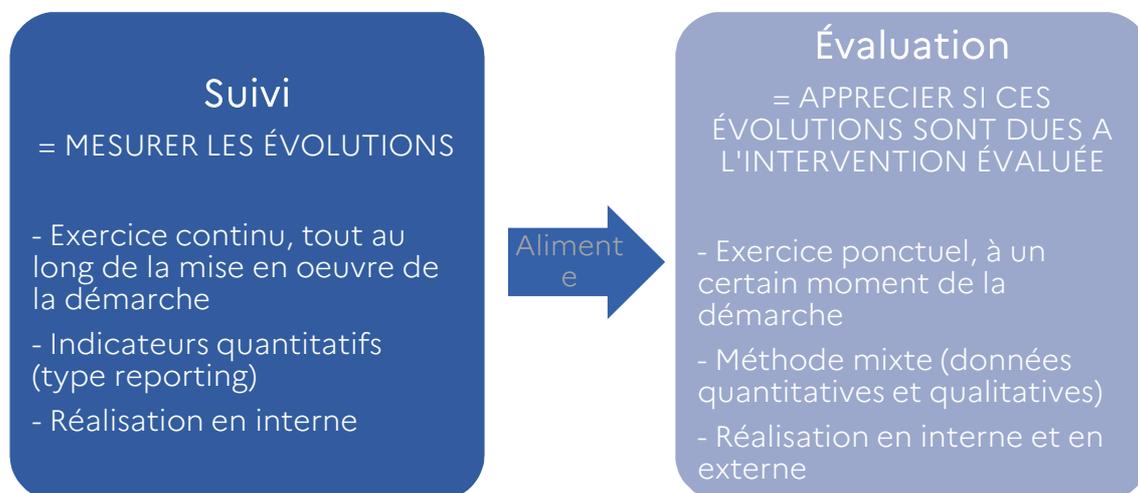
L'évaluation des cités éducatives a ainsi vocation à rendre compte de l'impact du fonctionnement de la démarche sur le territoire et ses publics. Il s'agit d'en mesurer les effets, en questionnant à la fois sa pertinence et son efficacité, afin d'éclairer la décision à venir.

Elle doit donc être distinguée :

- de l'audit : qui vise à vérifier la conformité des processus,
- du contrôle : qui vise à vérifier la légalité,
- et du suivi : exercice réalisé tout au long de la mise en œuvre du projet, à partir d'indicateurs quantitatifs.

Il est essentiel de différencier le suivi ou pilotage - qui peuvent venir alimenter l'évaluation - de l'évaluation elle-même qui vise à apprécier si les évolutions constatées sont dues à l'intervention évaluée. **Il s'agit d'émettre un jugement de valeur et non simplement de mesurer des effets.**

Distinguer le suivi de l'évaluation

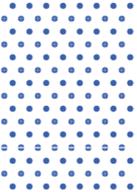


⚠ Concernant la revue annuelle de projet

La revue annuelle de projet peut alimenter l'évaluation de la cité éducative, mais ne peut en aucun cas s'y substituer. La comparaison des différentes revues de projets annuelles permet de mesurer certaines évolutions, mais ne permet pas, à elle seule d'apprécier les effets de la cité éducative sur le territoire et les publics visés.

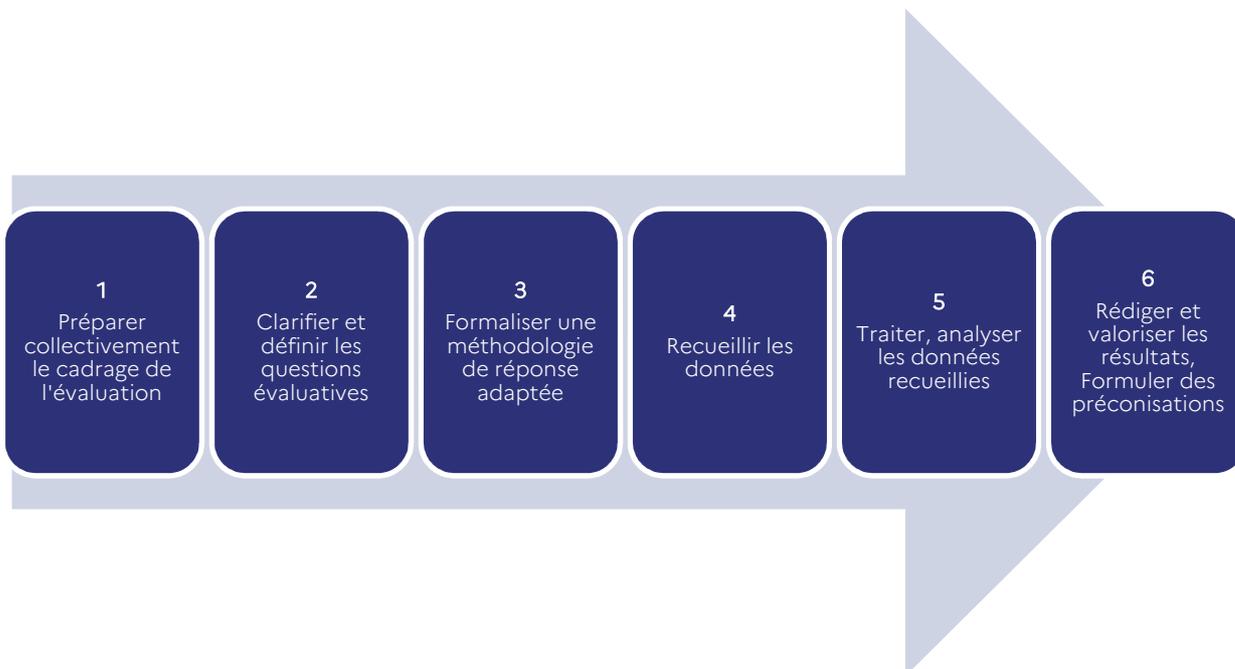
Notes

¹ Jacob, S. (2010). Évaluation. Dans Boussaguet, L., Jacquot, S. et Ravinet, P. (dir.), Dictionnaire des politiques publiques 3^e édition actualisée et augmentée. (3^e éd., p.257-266). Presses de Sciences Po. <https://doi.org/10.3917/scpo.bouss.2010.01.0257>



Il est proposé au travers du présent guide de décliner en six étapes essentielles la structuration d'une évaluation de cité éducative :

Etapes de l'évaluation d'une cité éducative



POURQUOI ÉVALUER SA CITÉ ÉDUCATIVE ?

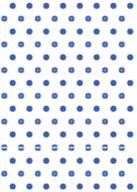
Avant de se lancer dans une évaluation, il est crucial de définir les objectifs poursuivis collectivement au travers de celle-ci, afin de construire une démarche efficace et fédératrice. Il importe de donner du sens au processus évaluatif afin de mobiliser les partenaires de la cité éducative autour d'un questionnement partagé.

Afin de justifier l'évaluation pour les copilotes comme pour les partenaires, il est possible de prendre appui sur trois objectifs généraux :

- sur le plan opérationnel, il s'agit par l'évaluation **d'améliorer le pilotage et la qualité de l'intervention** de la cité éducative sur le territoire et les publics ;
- sur le plan stratégique, il s'agit **d'améliorer la prise de décision**, en s'assurant de la pertinence des réponses apportées aux problématiques identifiées ;
- sur le plan démocratique, il s'agit de **générer et renforcer l'adhésion des partenaires, des jeunes et des familles** en garantissant la transparence de l'action de la cité éducative et la prise en compte réelle des besoins des habitants.

[⚠ Ces trois objectifs ont une portée générale qui ne vise pas à se substituer aux enjeux locaux de l'évaluation.](#)

Ces objectifs peuvent être complétés par d'autres enjeux spécifiques.



Sur le plan opérationnel :

- Aider au pilotage et à l'amélioration de la qualité d'une intervention
 - Fournir des données probantes sur l'action de la Cité
 - Identifier les dysfonctionnements ou décalages entre les objectifs et les résultats obtenus
 - Comprendre les raisons de cette situation
 - Formuler des recommandations réalistes et opérationnelles pour améliorer la situation

Améliorer les modalités de l'intervention **des acteurs de la cité éducative**

Sur le plan stratégique :

- Fournir des données probantes sur l'action de la Cité
- Eclairer les décideurs de la Cité
- Orienter la prise de décision

Poursuite/réorientation/arrêt des projets de la cité

Sur le plan démocratique :

- Fournir des données probantes sur l'action de la Cité
- Discuter des impacts de l'action publique
- Agir en transparence
- Montrer la légitimité de la cité éducative

Permet de générer et renforcer l'adhésion des partenaires, des jeunes et des familles

QUAND ÉVALUER SA CITÉ ÉDUCATIVE ?

L'évaluation est souvent considérée comme l'étape finale du cycle d'une politique publique (après sa mise en œuvre). **Dans le cadre des cités éducatives, l'évaluation intervient en réalité tout au long de la phase de mise en œuvre.**

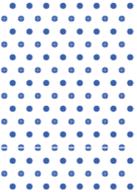
A ce titre, l'évaluation est un véritable moment du projet, qui **nécessite un investissement conséquent des professionnels et des partenaires** : prendre le temps de la réflexion pour définir clairement les objectifs, les modalités et les moyens alloués. L'évaluation ne s'improvise pas, et se prévoit idéalement dès la conception de la cité éducative.

En conséquence, les cités éducatives doivent être en mesure de remettre une évaluation portant sur l'ensemble de la période de labellisation (trois années). Un séquençage est possible, par la réalisation d'évaluations intermédiaires en fonction de la méthode retenue. Le recours à un tiers externe peut se faire sur trois ans, mais également sur une période plus courte (une seule année par exemple, en fonction des objectifs et des moyens). Néanmoins, **l'analyse triennale finale des résultats obtenus reste nécessaire** afin de produire un document évaluatif rendant compte des effets produits par la cité éducative sur le temps long.

Il est à noter que la temporalité retenue doit être pensée au regard des réalités propres à chaque territoire et des moyens alloués (qui auront été adaptés à l'ambition et aux délais prévus)².

Notes

² Cf. Partie 3.2. Elaborer un calendrier d'évaluation



Enfin, l'évaluation s'inscrit pleinement dans le processus d'amélioration continue du label cité éducative. Comme l'indiquent les objectifs de l'évaluation, les résultats obtenus doivent permettre de s'assurer de la pertinence de l'intervention partenariale au regard des effets perçus sur le territoire et d'ajuster les orientations stratégiques le cas échéant. Ce temps est également pensé comme un pas de côté indispensable à la consolidation des relations partenariales entre les acteurs de la cité éducative, ciment de l'alliance éducative : constater collectivement les réussites et les limites de son projet pour construire un cap cohérent et efficient vers la réussite des enfants et des jeunes.

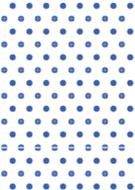


STRUCTURER ET DÉPLOYER UNE ÉVALUATION LOCALE DE CITÉ ÉDUCATIVE EN 6 ÉTAPES



Cc : iStock





STRUCTURER ET DÉPLOYER UNE ÉVALUATION LOCALE EN 6 ÉTAPES

La présente partie vise à accompagner l'élaboration de la démarche évaluative au travers de six étapes clés. Ces étapes permettent de mener à bien le cadrage puis le déploiement de l'évaluation. Ces éléments doivent permettre aux cités éducatives de **construire un référentiel local qui interrogera les effets produits par le projet global de la cité éducative, la dynamique de territoire et les publics.**

A ce titre, **il est impératif de revenir sur les axes prioritaires de la cité éducative et les objectifs énoncés à son lancement.** L'évaluation doit être centrée sur des enjeux bien identifiés dès le départ. Le choix des questions évaluatives doit :

- valoriser les spécificités du projet de la cité ;
- rendre compte des enjeux perçus comme fondamentaux au niveau du territoire ;
- porter sur des dimensions réellement investies via le plan d'actions.

Il est à noter que l'évaluation d'actions ne peut suffire à évaluer un projet de cité éducative.

Les résultats de ces actions présentent un intérêt en eux-mêmes, mais ils ne permettent pas d'interroger le projet global tant que ces résultats ne sont pas rattachés à des questionnements « supra » en lien avec la dynamique de projet.

Afin de structurer une évaluation pertinente, il importe de penser :

- 1) une phase de préparation collective,
- 2) de construire des questionnements structurants,
- 3) de formaliser une méthodologie de réponse adaptée,
- 4) de recueillir les données pour y répondre,
- 5) de procéder à leur analyse,
- 6) et enfin de formaliser l'évaluation et des préconisations.

1. PRÉPARER COLLECTIVEMENT LA PHASE D'ÉVALUATION DE LA CITÉ ÉDUCATIVE

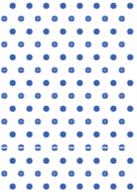
On n'évalue jamais seul, l'évaluation est l'affaire de tous. Aussi, le lancement d'une évaluation est un processus qui doit être pensé collectivement, en associant les membres de la gouvernance et les partenaires de la cité éducative.

Si ce temps de préparation permet de sélectionner un évaluateur pertinent au regard des enjeux définis collectivement, l'association des acteurs de la cité éducative ne prend pas fin à ce moment-là. Le cadrage de la phase d'évaluation, comme sa mise en œuvre, sont toujours pensés de manière à associer les membres de la cité éducative. L'évaluation est pensée comme un temps fédérateur.

1.1. Associer les membres de la gouvernance

Pour construire une démarche évaluative du projet de la cité éducative, il est essentiel que dès le lancement de la réflexion soit associé l'ensemble des représentants de la troïka de la cité éducative : collectivité, préfecture et service académique.

La gouvernance partagée des cités éducatives repose sur un partage de la décision en rupture avec le modèle hiérarchique classique, mais également **sur la mise en partage d'un objectif**



commun, en l'occurrence l'enjeu éducatif. C'est une des conditions nécessaires à une évaluation des cités éducatives, qui sans avoir établi au préalable les résultats qu'elle ambitionne d'obtenir ne pourra en mesurer les effets.

La présence des membres de la troïka est donc impérative tout au long du processus d'évaluation :

- pour définir les objectifs communs de celle-ci en lien avec ceux qu'ils ont fixés au projet de la cité éducative,
- pour valider le contenu et la pertinence des questions évaluatives, la méthodologie retenue,
- et enfin pour assurer le suivi du déploiement de l'évaluation.

L'élaboration du cadrage de l'évaluation peut également intégrer toute personnalité que la troïka juge qualifiée : par exemple, des membres du comité technique (COTECH) ou des groupes de travail (GT). Ces derniers peuvent être associés à la construction des questions ou simplement tenus informés de l'orientation prise par les acteurs stratégiques dans le travail évaluatif.

Il faut s'assurer que l'évaluation a bien été pensée collectivement et que son déploiement et les résultats feront l'objet **d'un suivi bénéficiant de regards contradictoires**. Aussi, il est primordial de constituer une « équipe d'évaluation³ », composée de membres désignés au sein de la gouvernance de la cité éducative. Ce collectif – plus ou moins resserré – sera chargé du suivi du processus évaluatif réalisé par un prestataire ou partenaire extérieur⁴, de façon à garantir l'instauration d'un regard neutre et distancié.

△ Concernant en particulier le rôle du chef de projet opérationnel de la cité éducative :

Son rôle et son implication dans la démarche évaluative doivent être clairement définis et identifiés par la troïka avant le lancement de celle-ci. Il est bien sûr possible, voir recommandé, de lui confier la responsabilité du suivi de ce dossier (la responsabilité du suivi n'était pas la responsabilité de l'évaluation en elle-même, qui repose bien sur la troïka). Mais si cela n'était pas le cas, son positionnement spécifique au sein de la cité éducative implique qu'il soit à minima associé à titre consultatif sur le cadrage, le suivi des travaux évaluatifs et la restitution des résultats.

1.2. Associer les partenaires de la cité éducative

L'intégration des partenaires (associatifs, institutionnels...) et des publics (enfants, jeunes, parents, habitants...) est préconisée afin de nourrir les réflexions et d'éviter de produire un cadre évaluatif « en vase clos ».



Il est possible de les associer à différents niveaux de l'évaluation⁵ :

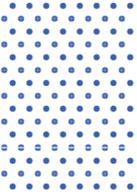
- Au moment de la construction des questions évaluatives
 - par exemple, en organisant un temps d'échange visant à faire émerger les questionnements évaluatifs
- Au moment du recueil de données
 - par exemple, en mobilisant certains partenaires disposant de données existantes, ou pour conduire des démarches de recueil de données
- Au moment de l'analyse des données
 - par exemple, en mobilisant certains partenaires disposant de données existantes, ou pour conduire des démarches de recueil de données
- Au moment de la formulation des recommandations

Notes

³ Cf. Partie 3.1. Mettre en place une équipe d'évaluation

⁴ Cf. Partie 1.3. Choisir un évaluateur

⁵ Cf. Partie 3 sur la Boite à outils, voir notamment les outils collaboratifs mis à disposition : modèle d'enquête auprès des partenaires ou professionnels, modèle d'enquête auprès des enfants et jeunes, outil d'autodiagnostic.



△ Concernant en particulier la participation des publics à l'évaluation :

Pour être bénéfique, cette participation doit être préparée, s'accompagner des conditions d'une expression libre, et s'inscrire non pas en parallèle mais dans le circuit décisionnel. Il s'agit de créer les conditions favorables à la participation effective des habitants. Cela tient à la légitimité que se donnent les jeunes et les parents, autant qu'à celle que les professionnels et les politiques donnent aux jeunes et aux parents. Ces deux facteurs sont indissociables.

Légitimité et confiance réciproque, piliers de la participation des publics à l'évaluation

Celle que les jeunes et les parents se donnent (légitimité à s'exprimer et à donner son avis)



Celle que les professionnels et les politiques donnent aux jeunes et à leurs parents

La légitimité se construit par la confiance et sur un temps long.

Pour que cette participation des enfants, jeunes et familles fonctionne, il est important :

- d'instaurer des relations horizontales avec un principe de non jugement ;
- de recueillir leur parole en conservant son authenticité. Ne pas reformuler à travers le prisme professionnel ou politique ;
- de donner le sentiment d'un réseau, créer un sentiment d'appartenance. Parmi les effets observés, la capacité de passer d'un intérêt individuel à une dimension collective des problématiques ;
- d'accepter que les parents ne cherchent pas à devenir des experts mais bien être reconnus en tant que premiers éducateurs de leur(s) enfant(s) ou en tant qu'adultes (pouvoir d'agir) ;
- d'afficher la représentativité des familles par le nombre d'enfants concernés au sein de la cité ;
- d'accueillir le vocabulaire et s'assurer du sens qui leur est donné par les jeunes ;
- de penser les modalités de participation des jeunes et des familles, fondées sur des espaces d'expression et en s'appuyant sur les compétences de l'intervention sociale et de l'éducation populaire.

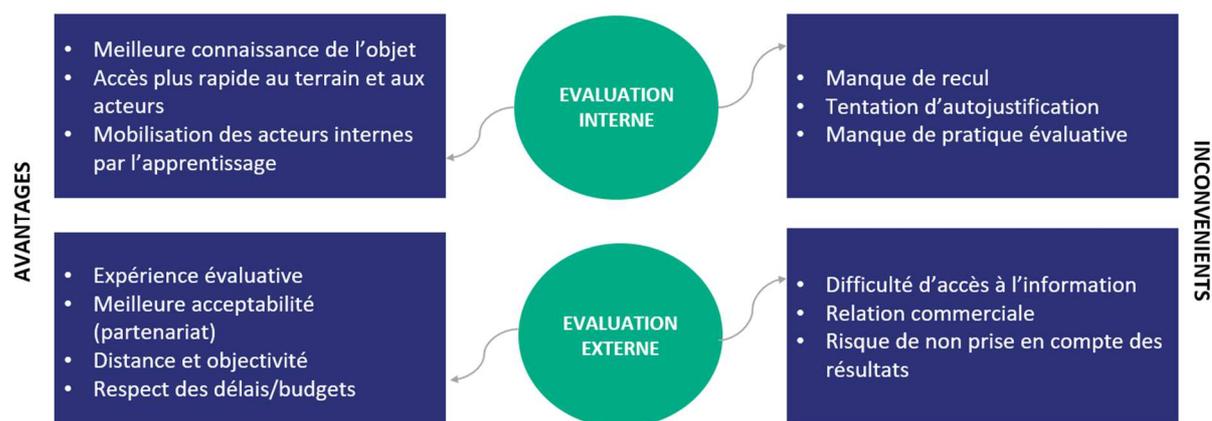


1.3. Choisir un évaluateur



Les cités éducatives sont appelées à faire appel à une entité externe pour assurer leur évaluation. D'une part parce que la mobilisation d'experts externes permet l'instauration d'un regard neutre et distancié, d'autre part parce que les territoires ne disposent pas toujours des ressources internes suffisantes pour déployer un protocole complet.

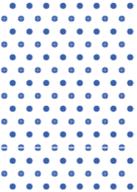
Avantages et inconvénients des évaluations internes et externes



La phase préparatoire a dû permettre d'explicitier les attendus afin de cibler les acteurs les plus adaptés pour évaluer le projet de la cité éducative, et de garantir que l'enquête répondra aux objectifs fixés. **Le choix de l'entité en charge de l'évaluation ainsi que de son niveau d'intervention** (au moment de la construction, du recueil, de l'analyse, etc.) **est laissé à l'appréciation du collectif précédemment évoqué**, au regard des attendus retenus.

Il existe différents types d'acteurs à même d'évaluer les travaux d'une cité éducative, chacun présentant leurs spécificités. Ils peuvent se positionner dans différents champs d'études (sociologie de l'action publique, science de l'éducation, sciences politiques, économie, etc.) et leur spécialisation conditionnera les réponses apportées aux questionnements initiaux. En voici une liste non exhaustive :

- **Laboratoire et/ou équipe de recherche scientifique rattachée à des universités :**
 - y recourir est recommandé pour une évaluation robuste, présentant une analyse fine et rigoureuse. Les cités éducatives doivent néanmoins s'assurer que le domaine de spécialisation du laboratoire ou de l'unité de recherche corresponde au cadrage évaluatif retenu collectivement ;
 - les délais de déploiement sont parfois plus longs et contraints, en lien avec les calendriers académiques ; les résultats iront dans le fond d'un sujet d'étude mais seront peut-être moins opérationnels, pas nécessairement assortis de préconisations.
 - la relation peut s'inscrire aussi bien dans un cadre partenarial que d'une prestation de service. Cela dépendra de nombreux paramètres (statuts de chacun des partenaires, objet du partenariat, etc...). La forme de la relation se décide au cas par cas ainsi que les modalités financières (facture, subvention, etc...).
- **Centre de ressources politique de la ville :** certains CRPV disposent d'une expertise en matière d'évaluation et presque toujours en accompagnement de projets dans les quartiers prioritaires. Leur disponibilité est variable ainsi que leur capacité d'accompagnement, mais outre leur compétence première en politique de la ville, leurs équipes bénéficient d'un large réseau national sur lequel ils peuvent prendre appui pour explorer de nombreuses dimensions. La plupart ont un statut associatif, ils sont en mesure de recevoir aussi bien des subventions que de réaliser des prestations.
- **Consultant, agence ou cabinet de conseil :** quel que soit sa forme (SA, SARL, SAS), il s'agit d'une société privée, c'est-à-dire une personne morale relevant du droit privé. Ils présentent une agilité intéressante pour réaliser une évaluation dans des délais contraints, mais aussi pour répondre à une commande précise du pilote. Ils doivent pouvoir démontrer une capacité à accompagner l'action publique dans leurs expériences. Ils ont un statut de prestataire. Il n'est habituellement pas possible de les rémunérer avec une



subvention⁶ sauf dans certains cas, par exemple lorsqu'ils réalisent une mission de service public⁷. La relation initiale est commerciale, même si un partenariat étroit sur le fond peut se développer sur cette base.

Quelques différences (liste non exhaustive) :

- **Société coopérative et participative (SCOP)** : juridiquement, une Scop est une société coopérative de forme SA, SARL ou SAS dont les salariés sont les associés majoritaires et le pouvoir y est exercé démocratiquement ;
- **Groupement d'intérêt économique (GIE)** : un GIE constitue un cadre juridique intermédiaire entre la société et l'association ;
- **Consultant** : apportant une aide ou un conseil, le consultant peut travailler seul ou au sein d'une structure telle qu'une agence, un cabinet, etc. ;
- **Agence, cabinet** : les cabinets de conseil sont axés sur la stratégie, la réflexion à long terme. Une société de conseil est plus souvent engagée pour identifier et résoudre un problème, une agence pour mettre en œuvre un mémoire ou un plan ;
- **Association** : il s'agit d'une structure à laquelle est reconnue une personnalité morale disposant de la capacité juridique ce qui lui permet de recevoir des subventions publiques, ouvrir un compte bancaire en son nom, acheter des biens ou des services et avoir des salariés. Elle est obligatoirement à but non lucratif.



Pour choisir son évaluateur, il est conseillé de mettre en place un processus de sélection rigoureux⁸ :

- **Vérifier toujours : demander des références** à l'évaluateur lui-même et aussi lorsque cela est possible auprès d'anciens commanditaires ;
- **Comparer les offres** : il s'agit d'analyser les propositions des différents prestataires en termes de méthodologie, de coûts et de services inclus afin de s'assurer que les offres répondent aux besoins et au budget. Dans le cadre d'une commande publique, celle-ci est encadrée par des règles spécifiques d'attribution qui dépendront de la nature du commanditaire et de l'objet de la commande ;
- **Organiser des entretiens** (lorsque cela est possible) : afin de rencontrer les prestataires et d'évaluer la compréhension des besoins.

[⚠ Le recours à un prestataire, même expérimenté, induit du temps de pilotage qu'il ne faut pas sous-estimer dans la planification.](#)

Les livrables attendus doivent être pensés soigneusement en amont, pour limiter au maximum de devoir les retravailler au moment de la restitution de l'évaluation.

En complément de la nature du partenaire, il est important de **différencier la subvention de la prestation de service**, au moment de l'utilisation des crédits Cités éducatives dédiés à l'évaluation :

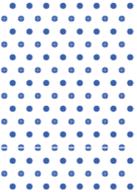
- **la subvention est une aide financière**, directe ou indirecte, allouée par une personne publique en vue de financer une activité d'intérêt général ;
- **la prestation est l'action de fournir un service contre paiement**. Une personne publique (préfecture, collectivité...) peut demander une prestation, auquel cas et sauf exception, elle dépendra des règles de la commande publique pour passer sa commande.

Notes

⁶ Subvention : aide publique visant à soutenir la poursuite d'un but intérêt général

⁷ Se référer au cadre juridique de la commande publique.

⁸ Cf. Outils « Choisir un évaluateur »



2. DÉLIMITER, CLARIFIER ET DÉFINIR LES ATTENDUS DE L'ÉVALUATION



2.1. Repositionner le diagnostic initial

➤ Pourquoi repositionner le diagnostic ?

Le diagnostic partagé fonde la démarche de la cité éducative. Au moment de l'évaluation, c'est à partir de cet outil que l'on peut apprécier des effets de la démarche sur le territoire, les partenariats et les publics.

En effet, l'élaboration d'un questionnaire évaluatif implique obligatoirement de revenir sur les motivations profondes du projet de cité éducative : les objectifs, les enjeux de territoire, le choix des partenaires, etc. Les questions évaluatives doivent permettre d'analyser la pertinence et l'efficacité de la mise en œuvre de ces axes au regard des besoins du territoire et de ses publics.

Ainsi, il est préconisé de se fonder sur le diagnostic initial lorsqu'il est jugé satisfaisant et d'y accoler l'analyse des axes stratégiques dégagés par la cité éducative.

➤ Qu'est-ce qu'un bon diagnostic ?

Dans le cadre du label cités éducatives, un bon diagnostic est avant tout un diagnostic partagé qui permettra aux acteurs de l'alliance éducative de se forger une lecture stratégique des enjeux sur un territoire donné.

Le partage du diagnostic se fait à deux niveaux :

- tout d'abord sur la collecte des données : l'ensemble des acteurs concernés doit avoir pu contribuer en apportant des informations pertinentes ;
- ensuite sur l'analyse qui doit permettre à l'ensemble des acteurs de s'entendre sur les besoins prioritaires identifiés.

➤ Comment repositionner le diagnostic dans le cadre de l'évaluation ?

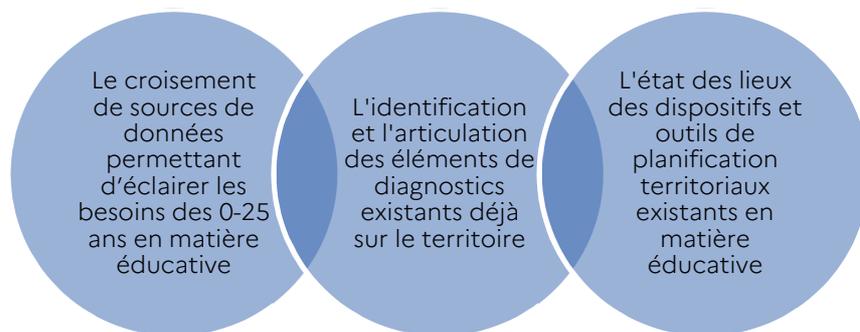
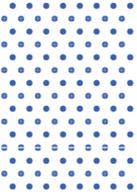
Sans entrer dans un processus long et fastidieux qui reviendrait à construire un nouveau diagnostic, il est important de disposer d'une vision fiable des besoins du territoire au moment du lancement du projet.

La mobilisation des éléments de diagnostic peut se faire en trois temps :

1. **Recenser à nouveau l'ensemble des éléments de diagnostic existants sur le périmètre de la cité éducative⁹.**

Notes

⁹ Cf. Outils « repositionner le diagnostic », Volet 1.



Il peut s'agir à la fois du diagnostic réalisé au moment de la demande de labellisation (ou du renouvellement), et de l'ensemble des diagnostics réalisés par les partenaires dans leurs domaines d'interventions respectifs (Convention territoriale globale, Projet éducatif de territoire, Contrat local de santé, données académiques, etc.). Ces éléments peuvent être complétés par des données brutes préexistantes (Datagouv.fr, SIGVille, etc.)¹⁰.

Par ailleurs, l'état des lieux de l'offre éducative est facilité par la réalisation d'une cartographie des acteurs¹¹ intervenant dans le champ de la cité éducative. Ce travail cartographique peut constituer également la base d'une analyse des dynamiques partenariales, élément constitutif de l'analyse évaluative.

Parmi les données essentielles d'une collecte pour un diagnostic de cité éducative, on fera notamment apparaître :

- l'identification de **toutes les ressources existantes** : à la fois les partenaires mobilisés ou mobilisables mais également tous les dispositifs et actions menées ;
- la consultation des **diagnostics** existants tels que ceux de la CAF (diagnostic social territorial, diagnostic de la CTG), diagnostics académiques, ceux du contrat de ville, de la prévention spécialisée, des contrats locaux de santé... ;
- la **parole des acteurs locaux**¹², mais également des **jeunes et des parents**¹³ ;
- et enfin, des indicateurs qui permettent de décrire le territoire (scolaires, sociaux, économique...). Un point de vigilance particulier sur ce type de données : les indicateurs ne font que décrire, ils ne peuvent suffire en eux-mêmes. On constate trop de diagnostic se limitant à un répertoire d'indicateurs territoriaux.

2. **Trier les données afin de stabiliser une vue objectivée de la situation sur le territoire.** Il est important que les données recueillies permettent de **mettre en perspective les données des QPV labellisés avec la dynamique territoriale générale, souvent au niveau de la commune ou de l'intercommunalité**. Il s'agit d'identifier les problématiques propres aux quartiers prioritaires concernés, tout en veillant à intégrer celles-ci dans les enjeux du territoire. Cela facilitera aussi une meilleure intégration des différentes politiques publiques sur le territoire, et la capacité à faire levier.
3. **Poser un regard réflexif sur la démarche de la cité.** Ce regard réflexif est précisément l'objet de l'évaluation : Les évolutions attendues sur la situation des enfants et des jeunes sont-elles advenues ? Le public ciblé a-t-il été touché ? La cité éducative répond-elle bien aux besoins identifiés lors du diagnostic ?



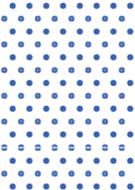
Notes

¹⁰ Cf. Boîte à outils, liens vers les bases de données

¹¹ Cf. Pratiques inspirantes, « Réaliser une cartographie »

¹² Cf. Outils « repositionner le diagnostic », Volet 3, Auto-évaluation

¹³ Cf. Outils « repositionner le diagnostic », Volet 2. Enquête



2.2. Choisir les critères évaluatifs adaptés

Comme vu précédemment, l'élaboration d'un questionnaire évaluatif implique obligatoirement de revenir sur les motivations profondes du projet de cité éducative : les objectifs, les enjeux de territoire, le choix des partenaires, etc. Les questions évaluatives doivent ensuite permettre d'analyser la pertinence et l'efficacité de la mise en œuvre de ces axes au regard des besoins du territoire et de ses publics.

L'évaluateur choisi devra être en mesure de vous accompagner pour proposer des questionnements pertinents au regard à la fois des objectifs de la cité éducative mais également des objectifs de l'évaluation, ainsi qu'une méthode adaptée.

Avant de définir les questions évaluatives, il sera important de préciser les attentes relatives à l'évaluation externe et le type de démarche que l'on souhaite considérer entre mise en œuvre et/ou effets de la cité éducative :

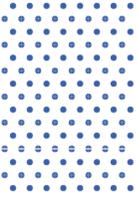
- Est-il souhaité une évaluation externe qui démarre dès le lancement de la cité pour accompagner la mise en œuvre ?
- Est-il souhaité une évaluation qui vienne considérer les effets / l'atteinte des objectifs ? (qui pourra dans ce second cas commencer en année 2, voire en année 3 de la cité éducative)

Pour ce faire, il est possible de se tourner par exemple vers :

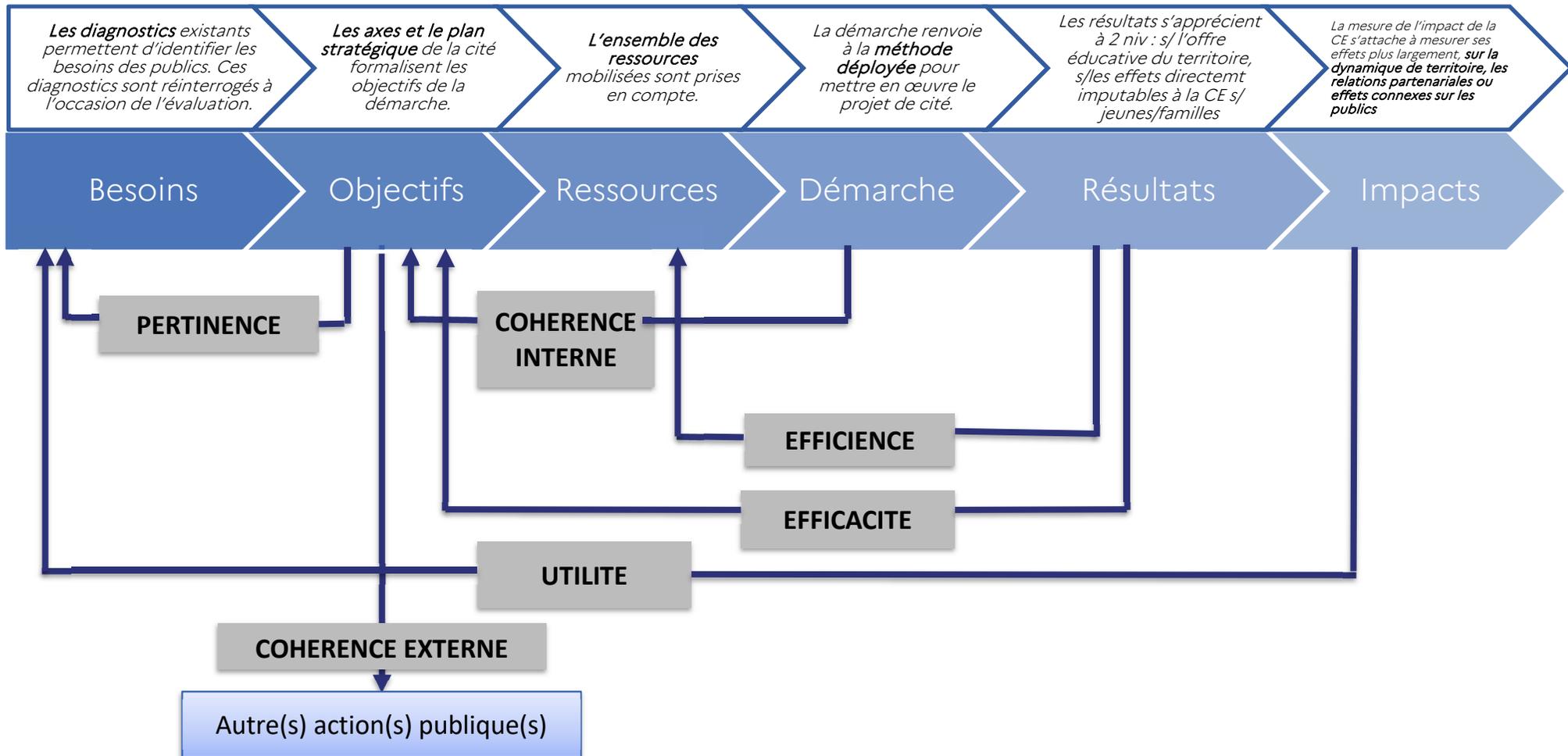
- une évaluation in itinere. Ces évaluations menées tout au long du déroulement du programme permettent d'améliorer en continu le fonctionnement d'un programme existant. Les effets n'étant pas encore aboutis et mesurables, l'évaluation in itinere porte davantage sur la cohérence et la pertinence que sur l'efficacité d'une politique ;
- des méthodes de comparaison avant/après dont l'objectif est de comparer la situation à deux moments en regardant les positions, les expériences et les points de vue des différents acteurs ;
- une mesure d'impact social : attention néanmoins, l'Avis rappelle que l'impact social ne fait pas consensus et correspond à des réalités plurielles. https://injep.fr/wp-content/uploads/2021/02/rapport-2021-02-cites_educatives.pdf p.34

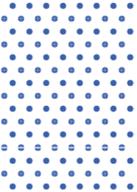
Les ramifications d'enjeux éducatifs complexes peuvent rendre difficile l'élaboration de questions évaluatives précises, qui permettront d'apporter des réponses avec un sens pour les acteurs de la cité éducative.

Or une question ne devient évaluative que lorsqu'elle interroge l'un des six critères suivants : la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la cohérence interne, la cohérence externe ou l'utilité. Il est déterminant de bien choisir le critère adapté à l'enjeu évalué.



Comment choisir le(s) critère(s) adapté(s) à l'enjeu ciblé ?





Ainsi :

- Evaluer la **PERTINENCE** de la cité éducative implique de s'interroger sur le niveau d'adéquation entre les **besoins** identifiés et les **objectifs** définis.
Ex. : dans quelle mesure l'objectif X répond-t-il au besoin X ?
- Evaluer la **COHERENCE INTERNE** de la cité éducative implique de s'interroger sur le niveau d'adéquation entre les **objectifs** fixés et la **démarche** déployée pour y répondre.
Ex. : dans quelle mesure la méthode X apporte-t-elle une réponse adaptée à l'objectif X ?
- Evaluer l'**EFFICIENCE** de la cité éducative implique de s'interroger sur la pertinence du ratio entre les **ressources** mobilisées et les **résultats** obtenus.
Ex. : dans quelle mesure le déploiement de X moyens est-il justifié au regard des résultats obtenus sur X aspect ?
- Evaluer l'**EFFICACITE** de la cité éducative implique de s'interroger sur le niveau des **résultats** obtenus au regard des **objectifs** visés, en matière d'offre éducative et/ou d'effets sur les jeunes et les familles.
Ex. : dans quelle mesure l'objectif X a-t-il été atteint en matière de X effet(s) ?
- Evaluer l'**UTILITE** de la cité éducative implique de s'interroger plus largement sur l'**impact** produit par la cité éducative, au-delà des objectifs fixés initialement, sur la dynamique de territoire, les relations partenariales, ou un **besoin** des jeunes et des familles.
Ex. : de quelle manière la cité éducative a-t-elle eu un impact sur X besoin ?
- Evaluer la **COHERENCE EXTERNE** de la cité éducative implique de s'interroger sur les effets produits par la cité éducative sur **une autre action publique**.
Ex. : de quelle manière la cité éducative a-t-elle eu un impact sur X action publique ?

⚠ Evidemment, une question ne peut pas recouvrir l'ensemble de ces critères évaluatifs.

Il est aussi possible de construire une question évaluative sous divers prismes, le tout étant de pouvoir opérer ce choix de manière éclairée et d'être en capacité d'en expliciter les enjeux sous-jacents.

2.3. Formuler des questions évaluatives

Une fois le choix des éléments de cadrage précités effectué, il est temps de formuler des questions évaluatives. Ces questions doivent être suffisamment précises pour refléter les enjeux spécifiques du territoire, mais suffisamment larges pour ne pas enfermer l'analyse à des dimensions réductrices du projet.

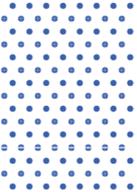
De ces questions, doit ressortir :

- un apprentissage : on doit apprendre quelque chose de la réponse ;
- une clarification : Les questions doivent clarifier ce qui sera jugé et comment ;
- une solution : les questions doivent concourir à l'élaboration de solutions aux problématiques identifiées.

Les questions évaluatives peuvent être formulées de la manière suivante (liste non exhaustive) :

- dans quelle mesure... ;
- de quelle façon... ;
- quels sont les facteurs / les conditions / ... ;
- quels sont les impacts spécifiques... ;
- quels changements ont été observés...

⚠ Le nombre de questions évaluatives est laissé à l'appréciation de chaque cité éducative.



Néanmoins, il est recommandé de proposer une évaluation comportant un nombre raisonnable de questions structurantes qui peuvent ensuite se décliner en plusieurs sous-questionnements. L'évaluation ne pourra pas porter sur tout ce qui est mis en œuvre dans la cité, ni toutes les actions. Il est nécessaire de bien cibler ses questions en fonction des axes stratégiques de la cité éducative.

Exemple de questions évaluatives globales :

- Dans quelle mesure la cité éducative a-t-elle eu un impact sur le territoire X et sur nos modes de collaboration ?
- En quoi la cité éducative a-t-elle produit des changements et quels en sont les effets repérés sur les 3/4 dernières années ?

Exemple de sous-questions évaluatives :

- Dans quelle mesure la cité éducative a-t-elle été un outil de pilotage transversal : en offrant une vision globale des besoins du territoire et des actions mises en œuvre ainsi qu'en permettant une meilleure coordination des projets ?
- En quoi la cité éducative favorise-t-elle l'implication des acteurs (habitants et partenaires) ? Dans quelle mesure la cité éducative a-t-elle été un levier dans la participation des habitants ?

D'une cité éducative à l'autre, il est normal que les thématiques retenues pour évaluer la démarche diffèrent. Néanmoins, plusieurs domaines récurrents sont aujourd'hui identifiés en lien avec les ambitions attendues par toute cité éducative :

- la gouvernance et le pilotage,
- les dynamiques partenariales,
- l'innovation et l'expérimentation dans les réponses apportées aux besoins et attentes des jeunes, familles, ...,
- l'implication et la participation des habitants dans la démarche.

3. FORMALISER UNE MÉTHODOLOGIE DE RÉPONSE ADAPTÉE

Une fois le cadrage évaluatif réalisé intervient la construction du cahier des charges opérationnel de l'évaluation. Il existe une variété de méthodologies, l'essentiel est de choisir une méthode adaptée aux compétences et expertises de l'évaluateur.

Toutefois, les contraintes matérielles et temporelles sont également des facteurs d'adaptation des ambitions évaluatives. Il s'agit pour l'évaluateur, de situer une méthodologie au point d'équilibre entre les ambitions portées par la cité éducative et un principe de réalité. Cette mise en balance est effectuée pour l'ensemble des méthodes appliquées : à l'équipe, au calendrier, et au recueil de données.

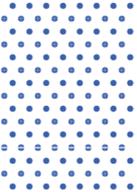
3.1. Mettre en place une équipe d'évaluation

Afin de produire une analyse complète et de générer l'adhésion, l'évaluation doit être la plus participative possible. L'enjeu est de déterminer le niveau d'intégration des partenaires à cette démarche évaluative en fonction des réalités vécues par la cité éducative.

L'équipe d'évaluation se pense à deux niveaux :

- le pilotage et le suivi de l'évaluation sont assurés par des membres de la cité éducative ;
- la mise en œuvre de l'évaluation est assurée par le prestataire choisi.





Il s'agit d'un travail partenarial, qui se construit par un aller-retour régulier entre les attentes de la cité éducative et les méthodes déployées par l'évaluateur. La qualité de la communication au sein de cette équipe est déterminante pour la bonne réalisation de l'évaluation.

3.2. Élaborer un calendrier d'évaluation



Le calendrier d'évaluation est construit de manière réaliste au regard des possibilités de l'évaluateur, au moment de la phase préparatoire de l'évaluation, de concert avec les membres de la gouvernance.

4. RECUEILLIR LES DONNÉES

Une fois l'évaluation cadrée et la méthode élaborée, il convient de penser les modalités de recueil de données permettant de répondre aux questions posées par l'évaluation. Afin d'apporter une réponse efficacement, il importe de ne pas chercher à accumuler un maximum de données mais de cibler celles qui seront les plus pertinentes. Et donc de choisir les méthodes de recueil les plus efficaces au regard des données cherchées.

Sur cette partie, l'évaluateur choisi doit vraiment être force de proposition.

4.1. Nature des données à mobiliser

Les cités éducatives sont invitées à privilégier une méthode mixte (données quantitatives et qualitatives). Seule la combinaison de ces deux types de données permet de construire une analyse évaluative robuste.

Les données doivent permettre de répondre strictement aux questionnements élaborés au préalable. Il faut veiller à ne pas se perdre dans la masse d'informations, en privilégiant une quantité raisonnable de données les plus fiables possibles, et le plus proches des questionnements définis. Les outils de recueil proposés doivent permettre de nourrir une analyse réflexive et concertées.

4.2. Modalités de recueil des données



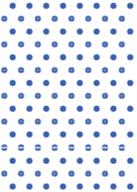
Les cités éducatives sont invitées à privilégier les données existantes. Avant de penser des outils de recueil de données, il est nécessaire de regarder l'existant, ce sur quoi il est possible de capitaliser (diagnostics, données des partenaires, enquêtes ad hoc, témoignages recueillis, écrits, etc.).

- Concernant les données quantitatives, il est conseillé de ne pas chercher systématiquement à en produire de nouvelles (via questionnaires, exploitation de bases de données complexes, etc.). Cela peut être fastidieux et demander un important coût d'entrée. Il ne faut pas hésiter à se fonder sur les données existantes¹⁴.
- Concernant les données qualitatives, il est important de mobiliser toutes les méthodes à disposition : observation participante, entretiens, témoignages, etc. Les données qualitatives sont par nature plus complexe à objectiver, elles relèvent parfois du vécu personnel, voire de l'intime. L'évaluateur veille à travailler avec finesse, dans une posture d'écoute et d'observation qui laisse sa place à l'explicite comme à l'implicite et permet de rendre compte des effets réels de la démarche éducative territoriale, au-delà du purement factuel. En ce sens, l'intégration à la démarche évaluative des publics et des partenaires constitue une véritable source de données exploitables pour évaluer la démarche de la cité. De même, de nombreuses méthodes alternatives inspirées des sciences humaines et sociales peuvent être mobilisées dans le cadre de l'évaluation des cités éducatives¹⁵.

Notes

¹⁴ Cf. Boîte à outils, liens vers des bases de données existantes

¹⁵ Cf. Pratiques inspirantes « Méthodes de collecte de données qualitatives »



A ce titre, il est possible de mettre en place un **dispositif d'enquête dédié à l'observation des effets d'une action spécifique sur le public bénéficiaire**. Il importe pour ce faire de croiser une analyse objectivée des résultats observables et le recueil de la parole des premiers concernés : les publics et les professionnels¹⁶.



Evaluer la coopération

Lors de l'évaluation d'une cité éducative, le choix peut être fait de réaliser un focus sur la dynamique partenariale instaurée sur le territoire par la cité éducative.



A ce titre, la réalisation d'une **cartographie des acteurs** est recommandée afin de recenser l'ensemble des acteurs intervenant directement dans le cadre de la cité éducative, ou en tant que partenaire de la communauté éducative élargie. Cette cartographie interroge la nature des liens et relations existants entre ces acteurs. La réalisation d'une cartographie, ou plus généralement des dynamiques interprofessionnelles observables au sein de la cité éducative s'appuie aussi sur les méthodes de collecte de données qualitatives précitées.



Evaluer une action

Lors de l'évaluation d'une cité éducative, le choix peut être fait de réaliser un focus sur une ou plusieurs actions suffisamment représentatives du projet de cité, ou illustrant l'une des questions évaluatives.



5. TRAITER ET ANALYSER LES ÉLÉMENTS RECUEILLIS

Les données recueillies sont ensuite traitées et analysées au prisme des questionnements évaluatifs. Ce travail analytique revient à l'évaluateur. Il est mené de manière rigoureuse, le plus objectivement possible. L'évaluateur veille à poser un regard critique sur les résultats obtenus en les remettant dans leur contexte, et en prenant en compte les biais méthodologiques existants.

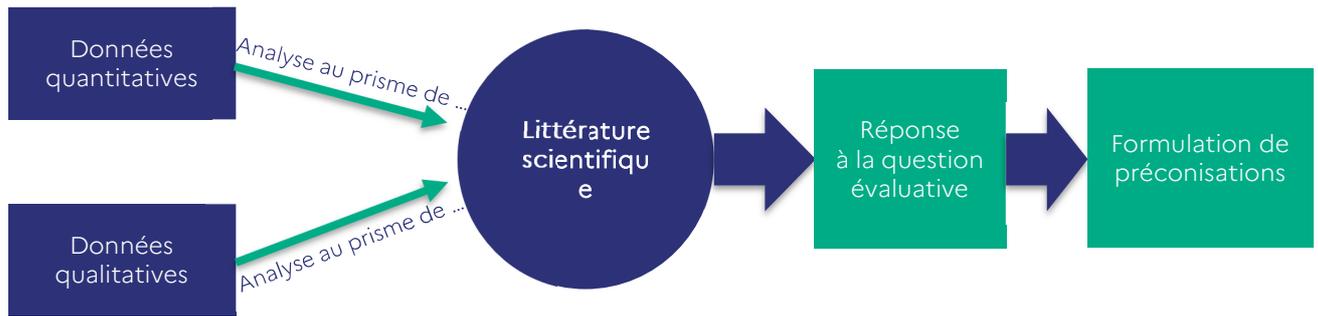
Le simple traitement des données – qu'elles soient quantitatives ou qualitatives – ne sauraient suffire à formuler un jugement de valeur sur un aspect de la démarche. Pour y parvenir, l'évaluateur s'appuie largement sur la littérature scientifique existante en la matière, issues de différents champs correspondant à l'objet évalué (sociologie de l'action publique, sociologie des organisations, psychologie, etc.).

Le croisement opéré entre les données et les analyses contextuelles permettent de répondre aux questions évaluatives, et in fine de pouvoir formuler des préconisations opérantes.

Notes

¹⁶ Cf. Outils « Evaluer les actions »

Traiter et analyser les données évaluatives



Par ailleurs, ces analyses peuvent pleinement associer les membres de la cité éducative. L'évaluateur est libre d'imaginer le format et les modalités d'association des acteurs à cette phase de réflexion.

Voici deux exemples d'outils méthodologiques pouvant offrir une trame pour traiter les données :

- la méthode AFOM (« Atouts / Faiblesses / Menaces / Opportunités »), assez générique et reconnue pour sa pertinence ;
- la grille d'analyse suivante :
 - ce que la cité éducative a permis : qu'est-ce qui se révèle être signe de progrès, de changement, de bon fonctionnement... ? (Identification des ressources / des forces et des leviers, de la valeur ajoutée) ;
 - ce qui a moins fonctionné : qu'est-ce qui a pu peser ou freiner les perspectives d'avancement ? (Identification des éléments de blocages, résistances et de limites) ;
 - ce qu'il faudrait améliorer : quelles pourraient être les pistes d'amélioration à envisager en vue de la prochaine programmation/du renouvellement du label ? (co-construction des préconisations) ;
 - ce qu'il faudrait retenir pour poursuivre la démarche.



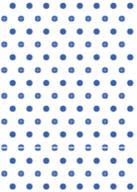
6. RÉDIGER, VALORISER LES RÉSULTATS ET FORMULER DES PRÉCONISATIONS

6.1. Rédiger les résultats

Les résultats de l'évaluation peuvent être restitués de manière écrite ou orale, à plusieurs moments de la vie de la cité, auprès des acteurs consultés et dans les instances, **jusqu'à la rédaction obligatoire d'un rapport final**. À partir de ces résultats, l'évaluation doit permettre de formuler des recommandations et être rendue appropriable par le plus grand nombre.

Le rapport final comprend :

- **des éléments relatifs à l'organisation de l'évaluation** : la méthodologie retenue, les personnes ayant participé,
- **des éléments relatifs à la mise en œuvre de l'évaluation** : les leviers, les difficultés et biais éventuels rencontrés,
- **des éléments relatifs aux résultats, en particulier la réponse aux questions évaluatives.**



Les résultats forts seront illustrés des éléments sur lesquels ils s'appuient : des analyses et des verbatims (quelques paroles de partenaires). Ils peuvent également être assortis de préconisations pour la suite.

6.2. Valoriser les résultats

Lorsque le travail d'évaluation est réalisé, il est essentiel de savoir en valoriser les conclusions afin qu'ils puissent permettre d'améliorer la qualité de l'intervention (objectif opérationnel), et aider à la décision (objectif stratégique).¹⁷

La valorisation des travaux évaluatifs s'opère à deux niveaux :

- le contenu, qui est présenté de manière clair et intelligible pour en permettre l'appropriation,
- le formalisme, qui permet de mettre en lumière les points saillants de l'analyse et les préconisations.

Le rapport d'évaluation produit s'inscrit pleinement dans la stratégie de communication de la cité éducative. Il peut être communiqué aux membres de la cité éducative mais aussi plus largement, en direction des partenaires et des publics afin de rendre compte des effets produit par la démarche dans un souci de transparence et de mise en lumière de l'action publique (objectif démocratique).

La manière de diffuser les résultats et le moment le plus propice sont à définir en fonction des interlocuteurs ciblés mais aussi de ce que l'on cherche à montrer. Pour accompagner cette étape, il est possible de s'appuyer sur la méthode des « 5W » (Who, Why, What, When, Where). Cette méthode permet d'apporter une solution en s'interrogeant sur les différentes dimensions d'une situation.

Méthode des 5 W

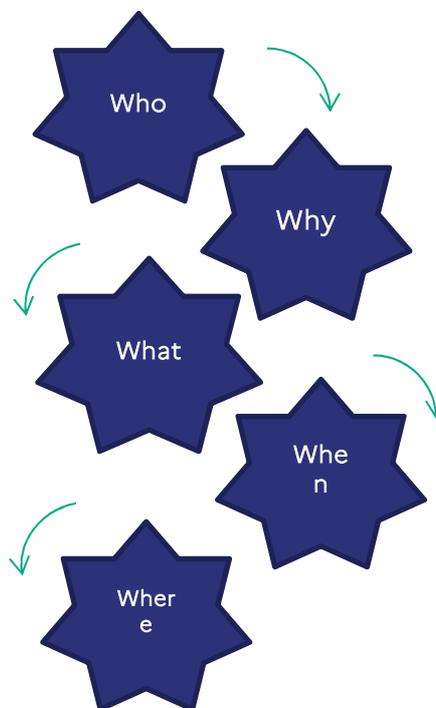
WHO / QUI
A qui s'adresse la restitution ? Quels sont les profils des destinataires du résultats (partenaires, décideurs, etc.)

WHY / POURQUOI
Quel est l'objectif de la restitution ? Quel est le message principal ou la forme principale que doit faire passer la restitution ?

WHAT / QUOI
De quelle manière va-t-on communiquer ses résultats et quel contenu pouvons-nous transmettre en priorité ?

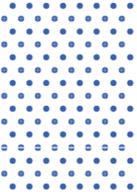
WHEN / QUAND
Quand va-t-on restituer ses résultats et sur quel horizon temporel ses résultats vont porter (mi-parcours, final, dans le cadre du renouvellement, à la suite d'une difficulté urgente, etc.) ?

WHERE / OÙ
Où va-t-on communiquer les résultats ? Par quel canal ? Sur quel support ?



Notes

¹⁷ Voir Partie 1. Pourquoi évaluer sa cité éducative ?



6.3. Formuler des recommandations

Pour finaliser l'évaluation dans le cadre d'une cité éducative et dans la perspective d'une pérennisation des réussites observables du label, il convient de formuler des recommandations issues de l'analyse des résultats obtenus.

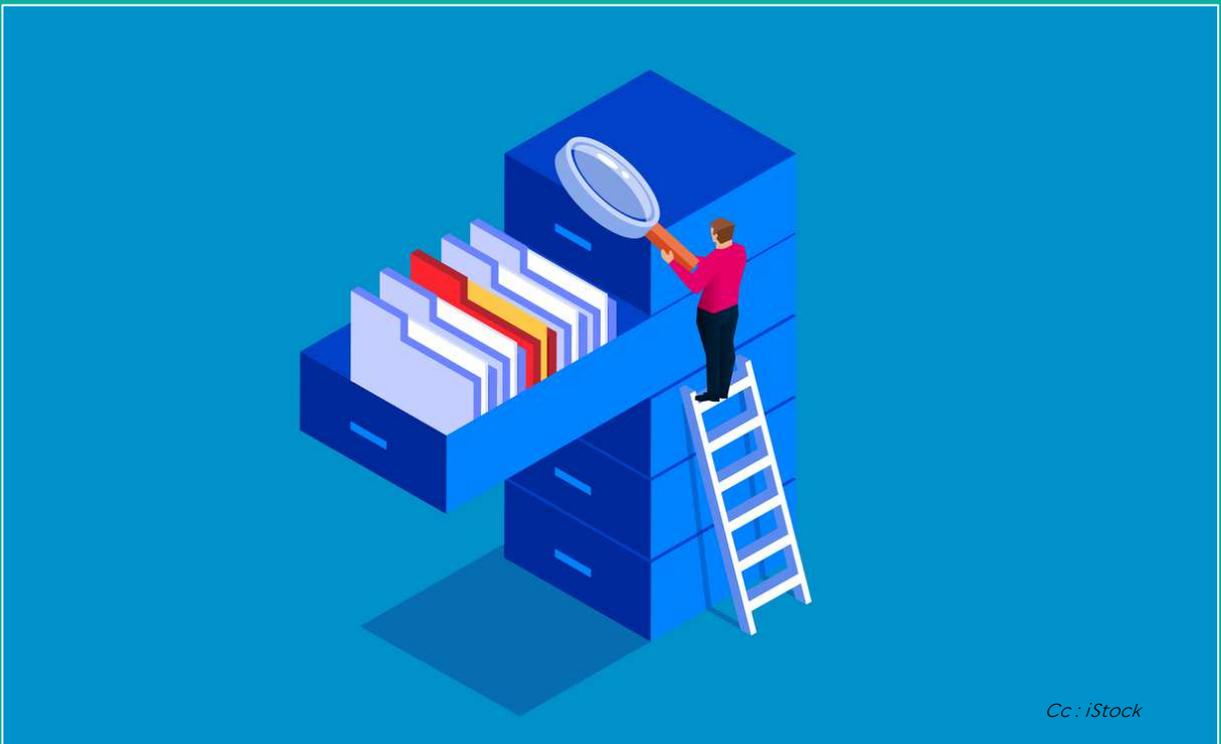
Ces recommandations visent à orienter la suite du projet de la cité éducative : conforter les axes existants, en réorienter certains, ajuster les modalités de gouvernance, opérer une nouvelle priorisation des ambitions, associer de nouveaux partenaires, etc.

La définition de ces recommandations peut incomber directement aux membres de la gouvernance de la cité sur la base du rapport évaluatif remis. Elles pourront ainsi faire l'objet de discussions de nature stratégique entre les membres de la gouvernance de la cité, et associer des partenaires clés et les publics concernés.

Mais il est aussi possible de confier à l'évaluateur la mission d'identifier des préconisations ou recommandations. Auquel cas, **cette mission se différencie du travail évaluatif en lui-même**, et il est essentiel que ces préconisations ou recommandations réalisées par un tiers fassent ensuite l'objet d'une mise en débat à minima entre les membres de la gouvernance de la cité, voire plus largement de l'ensemble des parties prenantes à cette évaluation.



BOITE À OUTILS ET RESSOURCES



Cc : iStock

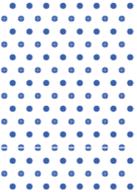


BOITE À OUTILS ET RESSOURCES

La boîte à outils offre une variété de ressources allant des fiches techniques aux pratiques inspirantes. L'ensemble des documents sont disponibles sur l'Espace Cités éducatives de la Grande Equipe :

<https://acteurs.lagrandeequipe.fr/ng/app/filebank/197/documents/38333>

	 Outils	 Pratiques inspirantes
1. Préparer collectivement la phase d'évaluation de la cité éducative	<p>« <u>Choisir un prestataire</u> » : <i>Modèle de barème de notation pour choisir son évaluateur</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Associer les partenaires - Associer les publics - Choisir l'évaluateur adapté
2. Délimiter, clarifier et définir les attendus de l'évaluation	<p>« <u>Repositionner le diagnostic</u> », en collaboration avec le cabinet Kea Ylios : + <u>Outils d'animation des ateliers de problématisation</u> avec les enfants et les jeunes + <u>Outils d'animation des ateliers de problématisation</u> avec les parents + <u>Exemple de questionnaire</u> à destination des parents + <u>Exemple de questionnaire</u> à destination des professionnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Construire des questions évaluatives - Réaliser une cartographie des acteurs
3. Formaliser une méthodologie de réponse adaptée		<ul style="list-style-type: none"> - Construire un calendrier d'évaluation - Mettre en place une équipe d'évaluation
4. Recueillir les données	<p>« <u>Evaluer les actions</u> », en collaboration avec le cabinet Kea Ylios : méthode de réalisation de fiches projets et d'ateliers d'évaluation d'actions. + <u>Exemple de fiche projet</u> + <u>Outils d'animation des ateliers d'évaluation d'actions</u></p> <p>« <u>Evaluer la coopération</u> », apprécier le niveau de coopération à l'œuvre au sein de la cité éducative à travers la méthode de l'impact collectif.</p> <p>« <u>Repositionner le diagnostic</u> », en collaboration avec le cabinet Kea Ylios : + <u>Outils d'animation des ateliers de problématisation</u> avec les enfants et les jeunes + <u>Outils d'animation des ateliers de problématisation</u> avec les parents + <u>Exemple de questionnaire</u> à destination des parents + <u>Exemple de questionnaire</u> à destination des professionnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une cartographie des acteurs - Méthodes de collecte de données qualitatives



	<ul style="list-style-type: none">- https://www.insee.fr/fr/accueil- https://sig.ville.gouv.fr/- https://www.data.gouv.fr/fr/- https://www.education.gouv.fr/etudes-et-statistiques-1145- https://data.caf.fr/pages/accueil-ods/- Les outils de diagnostics territoriaux L'Observatoire des Territoires- Focus #7 - Diagnostic territorial Promotion Santé IdF - Tableaux de bord de l'éducation prioritaire (voir académie)- Fichiers statistiques des allocataires des Caf (voir Caf)	
5. Traiter, analyser les éléments recueillis		<ul style="list-style-type: none">- Traiter et analyser les données
6. Formuler des préconisations, utiliser les résultats, rédiger et valoriser		<ul style="list-style-type: none">- Formuler des préconisations

Documentation diverse relative à l'évaluation des cités éducatives

- INJEP
 - **Rapports d'évaluation** sur les cités éducatives https://injep.fr/wp-content/uploads/2021/02/rapport-2021-02-cites_educatives.pdf
- DGESCO :
 - Cadre de l'évaluation des écoles, 1^{er} degré, Rentrée 2025
 - Cadre de l'évaluation des établissements du 2nd degré - juin 2023
 - Guide méthodologique de l'auto-évaluation des établissements du second degré, octobre 2023
 - Guide méthodologique de l'évaluation externe des établissements du second degré, janvier 2024
- IREV :
 - Guide d'accompagnement à l'évaluation de l'IREV (CRPV des Hauts de France) <https://view.genial.ly/5e74c4908979200dae37fa59>

La démarche des cités éducatives vise deux objectifs stratégiques et interdépendants : améliorer la prise en charge sociale et éducative des jeunes de 0 à 25 ans dans les quartiers les plus défavorisés, en structurant la coopération entre les acteurs locaux dans le cadre d'un projet éducatif de territoire défini et partagé. Afin de démontrer leur pertinence et leur efficacité face à ces deux objectifs, les cités éducatives doivent être suivies et évaluées. Il est en effet indispensable de comprendre :

- dans quelle mesure la mobilisation d'un ensemble de partenaires fédérés autour d'une stratégie éducative partagée favorise la mise en commun des ressources disponibles,
- si leur meilleure articulation peut avoir des effets réels sur la réussite éducative et l'émancipation des enfants et des jeunes concernés.

Cela permet à la fois une meilleure objectivisation des résultats de la démarche sur un territoire, et favorise un processus d'amélioration continue des projets.

En s'appuyant sur le retour d'expériences des cinq premières années du label et de différents partenaires, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et la Direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesc) ont entamé une réflexion menant à la production de ce guide d'accompagnement au cadrage des évaluations locales des cités éducatives. Une boîte à outils accompagne ce guide en proposant des méthodes opérationnelles et des pratiques inspirantes applicables aux différentes étapes de l'évaluation.

Ce guide entend ainsi offrir les clés permettant de construire des démarches évaluatives robustes, portant sur l'aspect qualitatif de la démarche tout en veillant à préserver la spécificité de chaque cité éducative. Il s'adresse à toutes les cités éducatives, quel que soit leur niveau de maturité, mais constitue aussi une approche pragmatique de l'évaluation d'une politique publique pouvant intéresser une audience élargie.



CITÉS ÉDUCATIVES

GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT À L'ÉVALUATION
DES CITÉS ÉDUCATIVES

